



Rapport de la Commission financière au Conseil général

concernant les comptes 2021

(Du 19 mai 2022)

Séance du 26 avril 2022

Présents :

9 commissaires : Mme S. Hügli (suppléante), MM. N. Aubert, M. Berly, V. Bologna, G. Dubois (suppléant), Ph. Rouault, R. Vermot, V. Von Allmen et M. Zurbuchen.

Excusés :

6 commissaires: Mmes L. Eichenberger et C. Schaffner, MM. J. Galvani (suppléant), S. Reichen, G. Santschi (suppléant) et A. Von Allmen.

1 conseiller communal : MM. C. Dubois et D. de la Reussille

M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances

M. E. Turkanovic, secrétaire

La séance est levée à 21h40.

Président : M. Berly

Vice-président : R. Vermot

Rapporteur : S. Reichen

Abréviations :

CC : Conseil communal

CG : Conseil général

Q : Question

R : Réponse

RE : Remarque

PM : Personnes morales

Accueil

Le président de la commission souhaite la bienvenue à tous et fait le point sur la présence des membres de la commission et ceux qui sont excusés puis cède la parole au Conseiller communal M. Denis de la Reussille, qui présentera différents diaporamas relatifs aux comptes 2021 de la Ville du Locle en collaboration avec M. Yves-Alain Gerber.

M. de la Reussille informe les membres de l'absence de M. Claude Dubois pour cause de la COVID et donc, il remplacera ce dernier pour répondre aux membres de la commission pour toute question liée au dicastère de M. Claude Dubois.

Pour la séance de jeudi, comme prévu, les trois autres conseillers communaux seront présents sans M. Denis de la Reussille.

Présentation 1^{ère} partie :

Cette présentation est une avant-première de ce qui sera présenté à la conférence de presse.

Comptes d'exploitation 2021 :



Résultat des comptes 2021

Le budget 2021 prévoyait :

Déficit de :	3.96 millions
Prélèvement réserve pol. conjoncturelle :	-3.88 millions
Déficit budgétaire réel :	7.84 millions

Le déficit des comptes 2021 est de : 1.27 million

Sans prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle

2

La comparaison, sans tenir compte des prélèvements à la réserve de politique conjoncturelle, est ainsi la suivante :

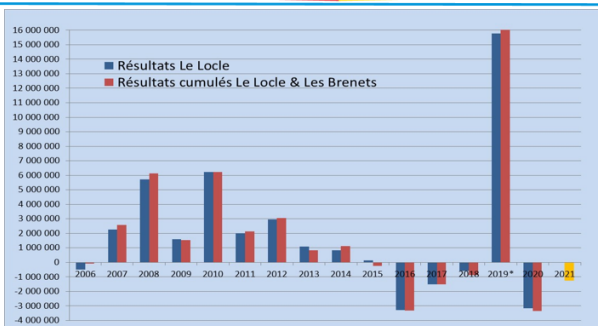
- déficit budgétaire prévu de 7.8 millions et déficit atteint dans les comptes 2021 de 1.3 million de francs.

La réalité est donc moins dure que le budget, avec une amélioration de 6.6 millions de francs. A ce titre, M. Denis de la Reussille donne quelques exemples des raisons de cette amélioration notamment l'impôt frontalier et les différentes réévaluations.

Evolution sur les 11 dernières années :



Résultats des comptes de 2010 à 2021



* Avec dissolution de la provision Prévoyance.ne à hauteur de 20.5 millions, sinon déficit de 4.7 millions pour Le Locle

M. Denis de la Reussille complète le diaporama ci-dessus en mentionnant la dégradation des recettes fiscales surtout des personnes morales, il rappelle le résultat exceptionnel de 2019 avec la dissolution de la provision Prévoyance.ne (CPCN) à hauteur de 20.5 millions car sinon le déficit serait de 4.7 millions.

Evolution des charges sous contrôle :

Avant de céder la parole à M. Yves-Alain Gerber, il termine cette première partie de la présentation en mentionnant la bonne maîtrise des charges notamment des charges de personnel qui se montent à 40 millions en 2021 comparables à 2016 et des BSM (biens, services et marchandises) avec une baisse constante depuis 2016.

Recettes fiscales en baisses :

 ... mais des économies insuffisantes face à la chute des recettes fiscales

	Comptes (en mio Fr.)					
	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus	-85.2	-77.8	-96.6	-80.9	-79.9	-80.1
Revenus fiscaux	-35.3	-34.4	-37.4	-42.3	-38.9	-42.8
Revenus régaliens et de concessions	-0.1	-0.0	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1
Taxes	-17.0	-15.6	-17.3	-15.7	-15.7	-15.5
Revenus divers	-0.1	-0.2	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2
Revenus financiers	-9.4	-8.0	-6.1	-8.4	-6.7	-5.5
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-1.9	-1.9	-0.7	-0.9	-1.5	-1.6
Revenus de transfert	-12.3	-12.7	-11.0	-10.3	-10.3	-10.6
Revenus extraordinaires	-9.2	-5.0	-23.8	-2.9	-6.5	-3.8
Total du compte de résultats	1.3	3.0	-16.4	0.9	1.5	3.3

Années 2016-2020 : Consolidation avec les comptes des Brenets

Au niveau des revenus fiscaux, ceux-ci étaient de 42.8 millions en 2016 et sont à 35.3 millions maintenant. Il termine en mentionnant des variations positives des autres revenus (taxes et revenus de transfert) tout en rendant attentifs les commissaires aux revenus extraordinaires de 2019 liés à la dissolution de la provision de Prévoyance.ne (CPCN)

Présentation 2^{ème} partie :

En préambule et avant de poursuivre la présentation, M. Yves-Alain Gerber informe les membres que de nouveaux documents ont été remis aux commissaires suite à la reclassification des actions Viteos du PA au PF. En effet, le Conseil communal avait demandé par courrier, courant février, de surseoir à la décision du Conseil d'Etat de classer les actions Viteos au patrimoine administratif (auparavant classées au patrimoine financier) et nous avons reçu une réponse du conseiller d'Etat M. Laurent Kurth la semaine dernière alors que les documents avaient été remis aux commissaires.


Ce changement n'impacte pas le résultat des comptes mais uniquement les indicateurs financiers. A titre d'exemple, notre dette par habitant se monte à 2'864.- francs alors que si les actions Viteos SA figuraient au PA, la dette se monterait à 5'543.- francs par habitant.

Cette modification est très importante pour notre rating sur le marché des emprunts et améliore également notre taux d'endettement net.

Q : Un membre demande si la réévaluation des actions Viteos SA est impactée par cette reclassification ?

R : Cette modification n'impacte pas la réévaluation des actions mais uniquement le transfert du PA au PF et donc uniquement le bilan.

Identification des écarts budget/comptes et principales variations :

 **Identification des écarts budget / comptes**

Déficit budget 2021	3 956 801.00	
<i>Non prélèvement réserve pol. conjoncturelle</i>	<i>3 880 000.00</i>	
Déficit budget 2021 réel	7 836 801.00	
dégradation [+] / amélioration [-] identifiés	-6 568 864.83	
1 Réévaluations du patrimoine financier	-3 192 000.00	Recette non monétaire
2 Biens, services et marchandises	-697 000.00	Impacts monétaires réels
3 Charges de personnel	-639 000.00	
4 Facture sociale	-577 000.00	
5 Revenus fiscaux	-491 000.00	
6 Subventions reçues (Canton, Confédération)	-351 000.00	
7 Dividende Viteos	-332 000.00	
8 Subventions octroyées	-221 000.00	
Facturation communale	-151 000.00	
Recettes d'autres communes (surtout écologie & SEVAB)	135 000.00	
Solde de divers facteurs	-52 864.83	
Déficit comptes 2021	1 267 936.17	

Développement ci-après

1. Réévaluation du patrimoine financier - amélioration de 3.2 millions :

- Participation Viteos 1.7 million. Mise à jour chaque année en fonction de la performance réalisée par Viteos.
- Immeubles locatifs 0.8 million. Plus-value générée par la réévaluation des immeubles locatifs. Obligatoire au minimum tous les 5 ans (LFinEC).
- Terrains 0.7 million. Réévaluation de terrains en droit de superficie aux Brenets.

2. Biens, services et marchandises - amélioration de 0.7 million :

- Charges d'énergie Fr. 243'000.-. Surestimation des budgets avec la volatilité du prix de l'énergie.
- Mandat de gestion de l'eau Viteos Fr. 215'000.-. Varie en fonction des prestations réparties sur plusieurs communes.
- Annulation des camps de ski Fr. 189'000.-. Non-dépense en raison du Covid.

3. Charges de personnel - amélioration de 0.6 million. Surestimation budgétaire, remboursements de salaires plus importants en raison des absences Covid.

4. Facture sociale - amélioration de 0.6 million :

En particulier dans deux domaines :

- Subsidés LAMal Fr. 268'000.- ;
- Charges d'aide matérielle Fr. 189'000.-.

La facture sociale totale de 4.9 millions en 2021, répartie sur 9 domaines. L'écart favorable en raison d'effets de la pandémie surestimés au budget

5. Revenus fiscaux - amélioration de 0.5 million

- Impôt des travailleurs frontaliers 2 millions. Estimation très prudente des recettes à percevoir en raison du Covid, mais en réalité, pas d'impact sur les montants perçus.
- Impôt des personnes morales, y compris fonds de répartition -0.8 million. Montant inférieur au budget, mais tout de même en progression par rapport aux comptes 2020.

- Impôt des personnes physiques -0.8 million. Montant inférieur au budget et inférieur aux comptes 2020. Sous-estimation des effets de la réforme fiscale et une taxation particulièrement haute en 2020 et 2019 (effet unique)



Compte d'exploitation : principales variations

Recettes fiscales - Comparatif 2021 - 2019

avec consolidation Le Locle- Les Brenets en 2019-2020

Impôt	C2021	B2021	Ecart	C2020*	Ecart	C2019*	Ecart
PP	18 694 990	19 478 800	-783 810	20 525 290	-1 830 301	22 654 094	-3 959 105
Frontaliers	9 723 306	7 700 000	2 023 306	8 113 048	1 610 258	8 474 612	1 248 694
PM	3 127 913	4 150 000	-1 022 087	2 208 954	918 959	3 444 718	-316 805
Fonds PM	2 698 858	2 435 000	263 858	2 617 567	81 291	2 305 421	393 437
Foncier PP	468 773	400 000	68 773	419 501	49 272	0	468 773
Foncier PM	449 892	480 000	-30 108	448 919	973	402 188	47 704
Autre**	87 957	116 560	-28 603	95 254	-7 297	120 112	-32 155
TOTAL 40	35 251 688	34 760 360	491 328	34 428 533	823 155	37 401 145	-2 149 457

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

** Taxe des chiens et taxe sur les spectacles

Dans le diaporama ci-dessous, vous pouvez constater que la situation s'améliore surtout en raison de la progression marquée de l'impôt frontalier et, dans une moindre mesure, du fonds de répartition PM.

Par rapport aux comptes 2020, nous remarquons toutefois que les recettes fiscales sont toutes en progression, hormis l'impôt des personnes physiques impacté par les effets de la réforme fiscale sur les années 2020 et 2021 et l'effet d'une taxation particulière sur les années 2019 et 2020.

- Subventions reçues - amélioration de Fr. 351'000.-. Dédommagement des routes par la Confédération suite au reclassement d'une partie du réseau routier en route nationale.
- Dividende Viteos - amélioration de Fr. 332'000.- Dividende de 6% au lieu de 4% prévu au budget.
- Subventions octroyées - amélioration de Fr. 221'000.-. Dépenses inférieures au budget pour :
 - Les événements musicaux (Fr. 158'000.-) ;
 - Les aides aux participations des parents aux camps de ski (Fr. 45'000.-) ;
 - Les sociétés culturelles (Fr. 27'000.-).

Investissements 2021 :



Compte des investissements

▪ Investissements bruts pour 2021	8.3 millions
→ Dont 0.7 million pour la nouvelle STEP → investissements bruts 7.6 mios	
▪ Investissements nets pour 2021	7.5 millions
▪ Investissements bruts au budget 2021	14.1 millions
▪ Investissements bruts au budget 2021 sans STEP	11.1 millions

L'écart avec le budget des investissements, sans tenir compte de la nouvelle STEP, est ainsi de 3.5 millions → le 68% des montants prévus ont été engagés.

L'effort d'investissement doit être maintenu : il participe à construire la Ville de demain et contribue à son rayonnement aujourd'hui

NB : Les montants des investissements ci-dessus comprennent le patrimoine administratif et le patrimoine financier

Différents indicateurs :



Différents indicateurs

- **La capacité d'autofinancement se monte en 2021 à -1.1 million**
 - Autofinancement négatif = une partie du compte d'exploitation financé par l'emprunt
 - Autofinancement = résultat de l'exercice + amortissements ordinaires + prélèvements aux réserves - attributions aux réserves

- **La dette brute communale diminue de 2.7 millions de francs**
 - Les liquidités disponibles ont diminué de 4.8 millions ... la dette nette augmente de 2.1 millions
 - La dette brute se monte à fin 2021 à 136.1 millions
 - Le taux moyen de la dette communale en 2021 est de 0.95%

- **La fortune diminue de 1.3 million et s'élève à 71.3 millions au 31.12.2021**
 - La diminution correspond au déficit de l'exercice

Conclusion et constat final :

M. Denis de la Reussille complète et termine cette présentation en mentionnant notamment l'augmentation au niveau suisse du nombre de frontaliers qui se situe entre 15'000 et 20'000 supplémentaires par année.

Il informe également les membres de la commission que le Conseil communal est relativement satisfait du résultat mais est préoccupé de la situation déficitaire qui perdure. Concernant le débat sur les charges géotopographiques, le Conseil communal espère que la répartition aboutira à une solution équitable et pérenne car c'est une priorité politique du Locle.

Au niveau des investissements, à signaler le concept de mobilité 2030 et le développement des zones résidentielles et industrielles. A ce sujet, il mentionne l'agrandissement de l'entreprise Werthanor SA.

Questions/remarques des commissaires :

Q : Est-il possible d'obtenir rétroactivement le tableau du flux de trésorerie sur les 10 dernières années ?

R : Le chef du service des finances mentionne que oui mais sans Les Brenets et il confirme que justement les indicateurs financiers remis au commissaires servent à cela. Il transmettra par courriel l'historique de ces indicateurs.

Q : La répartition de l'impôt des frontaliers était un sujet très discuté il y a quelques années et nous avons, par le biais des votations, évité cela. Sachant que cet impôt est très important pour nous, est-il remis en question par l'Etat dans le cadre des négociations des charges géotopographiques ?

De plus, au niveau national, nous entendons également qu'une nouvelle répartition entre la France et la Suisse pourrait voir le jour notamment avec l'augmentation du taux de 4.5% de rétrocession, qu'en est-il réellement ?

R : M. Denis de la Reussille répond que sans trahir les discussions de commission, actuellement nous avons un accord de principe entre les communes pour ne pas rouvrir le débat des impôts frontaliers, en voulant ainsi éviter de relancer le clivage haut/bas.

Au niveau des négociations au niveau national (Suisse-France), les dernières informations font ressortir que ce taux de 4.5% pourrait augmenter mais sans en connaître les délais.

Q : Nous constatons une baisse de la population, quelles sont les raisons notamment du retour des questionnaires lors de départs ?

R : Cette question est un travail à traiter en commission prévue pour cela. Pour le Conseil communal, c'est une vraie préoccupation et nous devons trouver les explications et agir si on le peut.

Le dicastère de M. Denis de la Reussille est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
20	CHANCELLERIE ET PROMOTION	
2002	Promotion de la ville	
31920.00	Redevances	Q : De quelle redevance s'agit-il ? R : Cela concerne les cartes GSM et les données transmises entre un ordinateur et les panneaux d'entrées de ville.
34	SYLVICULTURE	
3401	Service forestier intercommunal	
31051.00	Frais de réception	Q : Le budget est dépassé de plus de Fr. 800.-, quelle est la raison ? R : Le Président du Conseil national Andreas Aebi a souhaité visiter notre commune et par conséquent, nous avons engagé des frais de réception supplémentaires pour son accueil et un membre de l'exécutif cantonal. Durant cette journée, plusieurs sites ont été visités notamment le Musée d'horlogerie.
46120.03	Participation Ville de la Chaux-de-Fonds et homes d'enfants	RE : Le chef du dicastère mentionne que la diminution de la participation de la Ville de la Chaux-de-Fonds s'explique par l'intégration des 100 hectares de forêts des Brenets.
40	INSTRUCTION PUBLIQUE	
4000	Secrétariat instruction publique	
36360.24	Subsides scolaires OES	Q : Un membre souhaite connaître les raisons de l'écart de Fr. 100'000.- entre le budget et les comptes et la pratique dans ce domaine ? R : Il s'agit d'une charge que nous ne pouvons pas maîtriser. En effet, cela dépend du nombre d'enfants placés dans les institutions spécialisées (Fondation des Billodes, des Perce-Neige, CERAS). Le prix annuel est d'environ Fr. 12'000.- par enfant. Donc 10 enfants locaux supplémentaires placés

		représentent très vite un dépassement conséquent.
4003	Cercle scolaire - cycle 2	
31990.05	Fête de la Jeunesse et joutes sportives	<p>Q : Les joutes et le défilé durant les promos auront-ils lieu ?</p> <p>R : Pour le défilé, la décision de l'organisation ou non devait être prise en novembre-décembre 2021. La pandémie COVID-19 ne nous a pas permis de le faire et par conséquent, le temps nécessaire aux enseignants et aux élèves n'était pas suffisant pour organiser le défilé.</p> <p>S'agissant des joutes sportives, celles-ci sont maintenues dans le format habituel.</p> <p>De plus, des activités par collège seront organisées et une chorale se produira sur les le Communal.</p>
48	GARAGE	
4800	Garage	
31010.10	Achat carburant Diesel	<p>Q : Le budget de l'achat de carburant Diesel dépasse de plus de Fr. 29'000.-, quelle est l'explication ?</p> <p>R : Les explications sont que nous avons effectué un achat en fin d'année (augmentation du stock au bilan) et que la valorisation de ce stock se fait selon la méthode FIFO (first in, first out) soit le dernier prix connu et donc cela a pour effet d'augmenter les dépenses.</p>
49100.06	Facturation interne	<p>Q : Dans les commentaires, un membre constate que moins de travail a été effectué suite aux nombreuses absences et souhaite savoir pourquoi ?</p> <p>R : Les cas COVID et une personne qui a été opérée ont eu des impacts sur l'activité des quatre mécaniciens de base. Effectivement, une personne en moins affecte directement le nombre de réparations et donc la facturation interne ou externe, est inférieure aux prévisions.</p>
49	ADMINISTRATION VOIRIE	
4900	Administration voirie	
31010.05	Matériel téléphonique	<p>Q : Quelle est la pratique en matière de remplacement de téléphones et combien en a-t-on remplacés ?</p> <p>R : Selon les conventions, les personnes ont droit à Fr. 200.- ou Fr. 400.- tous les deux ans à titre de participation des remplacements de téléphone. Dans ce cas, cela pourrait</p>

		concerner entre 4 et 8 remplacements de téléphones.
50	VOIRIE	RE : Le chef du dicastère mentionne que la charge de travail durant l'hiver était importante. Concernant le personnel, le nombre n'augmentera pas mais au contraire avec un non remplacement dès octobre 2021 l'incidence financière se verra aux comptes 2022.
5008	Enlèvement des déchets - ménages	RE : Le chef du dicastère mentionne la diminution de Fr. 100'000.- comparé au budget 2021. Cela s'explique principalement par la suppression du porte-à-porte par les molocks qui nécessite moins de personnel. Toujours pour ce chapitre, la taxe avait été augmentée en 2021 pour pallier au découvert au bilan et donc une affectation à la réserve de Fr. 220'000.- a été faite. Comme cela est annoncé au niveau cantonal, la part financée par l'impôt diminuera probablement. Dès lors, cette réserve permettra de combler ce manque. Si la législation devait ne pas changer, nous pourrions envisager une diminution de la taxe.
31300.14	Alarmes, sécurité et surveillance	Q : Le dépassement est très important (+ Fr. 22'000.-), quelle est l'explication et pourquoi doit-on recourir à des surveillants ? R : Malheureusement l'indiscipline de certains citoyens nous oblige à recourir à des services de surveillance. En effet, les déchets ou sacs non conformes mais également le comportement parfois de citoyens mécontents nécessite ces mesures.
57	TERRAINS DE SPORTS	
5701	Piscine et patinoire	
30100.14	Traitement du personnel auxiliaire	Q : Quelle est la raison du déplacement ? R : Le recours à plus de personnel auxiliaire de mai à mi-septembre s'explique par le COVID et des maladies/accidents.
5703	Terrains de sports	RE : Le club du FC Ticino a été informé que le terrain de football ne pourra plus être utilisé notamment en raison des travaux de la H20 et de l'utilisation par l'OFROU. Le club l'a compris et nous discutons avec eux pour trouver une solution notamment pour l'attribution d'un autre terrain. Nous cherchons également comment réutiliser la buvette et les mats si cela est possible.

Questions/remarques

Q : Un commissaire souhaite connaître la pratique ou la systématique du Conseil communal quant aux repas de soutien en mentionnant le repas du HCC ?

R : Le Conseil communal n'a pas de systématique et il décide donc au cas par cas. Il privilégie évidemment les sociétés et manifestations locales

Les investissements de M. Denis de la Reussille sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
5701 Piscine et patinoire		
100641	Piscine-Patinoire, Changement filtres Piscine, mise normes légales - rénovation des vestiaires	Q : A-t-on d'autres alternatives pour pallier cette mise aux normes coûteuse ? R : Cet investissement qui se monte à 5 millions au complet est un montant très important. Le Conseil communal s'adaptera aux exigences législatives mais ne se pressera pas et donc attendra les recommandations car plusieurs piscines du canton sont concernées.

Le dicastère de M. Claude Dubois est passé en revue et M. Denis de la Reussille répondra aux questions des commissaires en tant que suppléant.

Compte	Désignation	Remarque
30	FINANCES	
3001	Service des finances	
30100.00	Traitement du personnel	Q : Quelle est la politique du Conseil communal lors de remplacement durant le congé maternité ? R : Nous n'avons pas d'automatisme. Chaque congé maternité est discuté avec le service pour déterminer de le devoir remplacer ou pas puis est validé au Conseil communal.
3003	Ressources humaines	
31320.00	Honoraires	Q : Quelles sont les raisons du dépassement du budget ? R : Sans entrer dans le détail, les honoraires d'avocat liés à la gestion d'un dossier du personnel complexe expliquent principalement ce dépassement. De plus, le chef de dicastère suppléant explique que toute personne en difficulté peut recourir à une aide externe appelée

		« soupape ». Ces séances engendrent également des frais compris dans ce compte.
46900.00	CCNC rétrocession taxe CO2	Q : Les revenus sont nettement inférieurs au budget, quelle est la raison ? R : Cela s'explique par la baisse de la rétrocession sur la masse salariale. Elle était en 2021 de Fr. 0.297 pour Fr. 1000.- de masse salariale (base masse salariale 2019), contre Fr. 0.541 en 2020 (base masse salariale 2018) par exemple. La baisse de la rétrocession s'explique par des correctifs et ajustements en fonction des montants utilisés par le Programme Bâtiments. Ces montants sont difficilement prévisibles et assez volatils.
3005	Service économique	
36350.03	Subventions aides COVID-19	Q : L'aide consentie par le Conseil communal durant le COVID concernait-elle uniquement nos locataires ou a-t-on pris d'autres mesures pour tous ? R : En plus de nos locataires (deux restaurants), nous avons également exempté les autres restaurants de la taxe d'utilisation du domaine public pour les terrasses.
99	ADMINISTRATION VITEOS S.A.	
9900	Viteos S.A.	
44420.00	Réévaluations participations PF	RE : Un commissaire remarque l'écart important entre le budget et les comptes de plus de 1.6 million RE : Effectivement, l'estimation fournie par Viteos SA est très prudente.

Les investissements de M. Claude Dubois sont passés en revue et M. Denis de la Reussille répondra aux questions des commissaires en tant que suppléant.

Compte	Désignation	Remarque
3002 Informatique et téléphonie		
100657	Informatique, mesures cybersécurité	RE : Un membre qui avait soulevé la problématique en commission durant l'élaboration du budget est satisfait de voir que des mesures sont prises pour la cybersécurité RE : Effectivement, sur la base des cas survenus dans la région, le Conseil communal

		a voté un crédit pour former le personnel, le tester et également auditer le service informatique sur la sécurité.
--	--	--

Le bilan est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
206	<i>Engagements financiers à long terme</i>	<p>Q : Un membre remarque que nous n'avons aucun emprunt de notre caisse de pension publique la CPCN (anciennement Prévoyance.ne) et souhaite en connaître les raisons ?</p> <p>La raison est-elle simplement de l'ordre de la compétitivité ou autre ?</p> <p>R : Effectivement, la raison est de l'ordre de la compétitivité tout comme la BCN, l'UBS ou la Raiffeisen.</p> <p>Le chef du service des finances donne quelques exemples et décrit la pratique en la matière notamment les canaux tels que les courtiers ou les plateformes Loanbox (plateforme du marché des capitaux) et Cosmofunding.</p>
295	<i>Réserve liée au retraitement</i>	
29500.01	Réserve amortissements PA	<p>Q : Un membre souhaite comprendre le fonctionnement de cette réserve ?</p> <p>R : Cette réserve issue de la réévaluation du patrimoine administratif doit être conservée et sert à compenser les amortissements suite à la réévaluation.</p>

Séance du 28 avril 2022

Présents :

10 commissaires : Mme S. Hügli (suppléante), MM. N. Aubert, M. Berly, V. Bologna, G. Dubois (suppléant), J. Galvani (suppléant), S. Reichen, R. Vermot, A. Von Allmen et V. Von Allmen.

Excusés :

5 commissaires: Mmes L. Eichenberger et C. Schaffner, MM. Ph. Rouault G. Santschi (suppléant) et M. Zurbuchen.

3 conseillers communaux : Mme S. Favre, MM. M. Perez et C. Dupraz

M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances

M. E. Turkanovic, secrétaire

La séance est levée à 21h15

Accueil

Le président de la commission souhaite la bienvenue à tous et cède la parole à Mme Sarah Favre, elle désire informer les membres sur le déroulement de l'année 2021.

Avant de débiter et répondre aux commissaires, la cheffe du dicastère informe les membres que suite à la fusion avec les Brenets, nous avons séparé les différentes structures du pré et parascolaire au budget 2021. De ce fait, la première mouture du budget 2021 a nécessité quelques adaptations aux comptes et quelques dépassements ont été fait.

Le dicastère de Mme Sarah Favre est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
41	INSTITUTIONS PARASCOLAIRES	
4101	Clinique dentaire scolaire	
31010.00	Matériel d'exploitation et fournitures	Q : Un membre est surpris que la clinique possède un aquarium d'autant plus que cela engendre des frais et en demande les raisons ? R : Cet aquarium a été offert. Il permet surtout de distraire les patients dans la salle d'attente.
4107	Service promotion de santé jeunesse	
30100.14	Traitement du personnel auxiliaire	Q : Suite à la démission du médecin scolaire, quelle solution envisage-t-on et a-t-on approché la structure de la ville de la Chaux-de-Fonds pour étudier la possibilité de collaborer avec eux ?

		<p>R : Le médecin actuel aux Brenets prendra sa retraite (fin mai) et sera prochainement remplacé. Dès lors, nous allons dans un premier temps lui proposer de collaborer pour suppléer au départ de notre médecin scolaire. S'agissant du médecin scolaire de la Chaux-de-Fonds, nous avons effectivement fait les démarches pour une éventuelle collaboration. Leur réponse a été négative et les raisons sont qu'ils ont déjà une surcharge de travail.</p>
4104	Service de la jeunesse	
30100.00	Traitement du personnel	<p>Q : Un commissaire remarque que dans les commentaires est mentionnée l'augmentation du taux d'activité et en demande les raisons ?</p> <p>R : Le taux d'activité a été augmenté de 20% pour mener à bien les projets de la structure.</p>
30100.14	Traitement du personnel auxiliaire	<p>Q : Une membre demande qu'est-ce Alterconnexion ?</p> <p>R : Le programme Alterconnexion s'adresse aux jeunes sortis de la scolarité obligatoire, sans projet de formation ni emploi. Le dispositif s'appuie notamment sur des mentors, qui sont de jeunes adultes, insérés professionnellement et socialement et qui ont pour mission d'être à l'écoute, de créer des liens, d'accompagner et d'orienter les jeunes, en vue de favoriser leur intégration sociale et professionnelle.</p>
46310.00	Subventions cantonales	<p>Q : Pourquoi les subventions sont-elles nettement supérieures au budget ?</p> <p>R : La recherche de fonds effectuée par la responsable notamment pour la Dime de l'Alcool explique ces revenus supplémentaires.</p> <p>Q : Un membre demande s'il s'agit de subventions pérennes ?</p> <p>R : Concernant Alterconnexion, les subventions sont pérennes et pour les autres projets non ou sont limitées par exemple à 5 ans.</p> <p>Q : Le budget et le personnel pour cette structure sont-ils suffisants comparés à la charge de travail ?</p> <p>R : Le budget n'est pas suffisant mais par la récolte de fonds nous essayons de mener à bien les projets. Il est vrai qu'un poste supplémentaire à 80% permettrait de pallier la charge de travail mais le Conseil communal n'est pas pour le moment favorable à une augmentation de l'effectif.</p> <p>RE : La discussion se poursuit entre la cheffe de dicastère et les membres de la commission notamment sur le bon travail effectué par le CLAAP. A titre d'exemple, il cite les préventions auprès des jeunes avec la collaboration parfois avec la police pour éviter des conflits et la création de bandes rivales.</p>

60	CONTROLE DES HABITANTS ET SECURITE	
6005	Sécurité publique	<p>Q : Qui effectuera la pose des panneaux de signalisation de plan de stationnement ?</p> <p>R : A la base, nous avons deux spécialistes à la voirie pour la pose de panneaux et de manière générale pour la signalisation. Néanmoins, avec ce nouveau projet, la voirie nous a informé du manque de main d'œuvre et par conséquent, nous mettrons en place une collaboration avec un collaborateur de la voirie et un collaborateur du SDP pour effectuer ce travail.</p>
42700.00	Part sur amendes	<p>Q : En comparaison aux comptes 2020 qui n'incluent pas les Brenets, la part sur amendes augmente d'environ Fr. 30'000.-, s'agit-il d'une volonté politique ?</p> <p>R : Il ne s'agit pas d'une volonté politique mais simplement de contrôles habituels que nous effectuons. A titre d'exemple, entre 80 et 100 amendes par jour sont infligées durant la période d'hiver et 3 mises en fourrière.</p> <p>Q : Un autre commissaire demande au sujet de l'enneigement si le Conseil communal envisage de mettre en place l'alerte neige ?</p> <p>R : Le Conseil communal est pour le moment mitigé par cette mesure mais travaille sur les éventuelles mesures à mettre en place.</p> <p>RE : Une discussion générale s'instaure notamment sur les places de parking disponibles durant les mesures hivernales et notamment l'éloignement de celles-ci dans certains quartiers.</p>

Les investissements de Mme Sarah Favre sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
4107 Accueil extra-familial (parascolaire)		
1006651	Parascolaire, remplacement bus	<p>Q : Un membre demande de quel bus il s'agit et à quoi il sert ?</p> <p>R : Ce remplacement concerne le bus (anciennement de couleur bordeaux) utilisé par le pré et parascolaire. Son utilisation est principalement destinée au ramassage de enfants à l'école et les activités nécessitant des déplacements plus lointains.</p> <p>Q : Toujours en lien avec le sujet des ramassages des enfants, un membre demande si une solution a été trouvée pour les enfants des Brenets ?</p> <p>R : Suite à la résiliation du contrat du ramassage par les cars postaux dont le prix annuel était de Fr. 80'000.-, nous avons trouvé une solution d'indemnisation après</p>

		discussion avec les parents. Le coût annuel sera d'environ Fr. 15'000.-
--	--	---

Le dicastère de M. Miguel Perez est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
10	AUTORITES	
1002	Conseil communal	
30000.00	Traitement du Conseil communal	<p>Q : Quelle est la pratique en matière d'indemnité d'accompagnement des conseillers communaux ?</p> <p>R : Les rentes à vie ont été supprimées et remplacées par des indemnités d'accompagnement selon le statut pour les conseillers communaux adopté par le Conseil général. Sa durée, en nombre de mois, correspond au nombre d'années de fonction multiplié par 1,5. L'année partielle de fonction est arrondie à l'entier le plus proche. L'indemnité mensuelle d'accompagnement visée ci-dessus est augmentée du montant du traitement que le conseiller perçoit pendant trois mois si le conseiller quitte le Conseil communal entre l'âge de 50 ans révolus et l'âge de la retraite réglementaire.</p>
31990.06	Dons	<p>Q : Dans le commentaire il est mentionné « incendie des Brenets », s'agit-il de l'explication du dépassement budgétaire ?</p> <p>R : Effectivement l'incendie survenu à la Grande Rue aux Brenets a nécessité le relogement de plusieurs personnes et le Conseil communal a décidé de prendre en charge ces nuitées.</p>
20	CHANCELLERIE ET PROMOTION	
2001	Chancellerie	
31620.00	Leasing	<p>Q : Le budget est dépassé de plus de Fr. 1'000.- avec la rubrique mentionné « leasing ». Que loue-t-on ?</p> <p>R : Il s'agit de la location de la machine à affranchir. Le dépassement s'explique par la comptabilisation de deux années de location.</p>
46310.00	Subventions cantonales	<p>Q : Les revenus sont supérieurs de Fr. 100'000.- dans ce service, quelle est la raison ?</p> <p>R : En plus du fonds d'aide à la fusion figurant au bilan, nous avons reçu Fr. 100'000.- du canton à titre de compensation des charges d'honoraires engagées pour cette fusion.</p>
31	MUSEES ET TOURISME	

3101	Musée du Château des Monts	
30100.00	Traitement du personnel	<p>Q : Une membre constate une diminution de la charge mentionnant qu'une nouvelle organisation a été mise en place et comment celle-ci a été faite ?</p> <p>R : Nous avons plutôt revu l'organisation interne. Le remplacement du restaurateur par une nouvelle collaboratrice a permis d'économiser sur le traitement du personnel.</p>
31300.00	Prestations de tiers	<p>Q : Quelle est la raison du dépassement de Fr. 24'000.- comparé au budget ?</p> <p>R : Suite à une grave maladie du restaurateur, nous devons procéder à la réparation de certaines pièces et ce travail a été externalisé. Depuis, le remplacement a été fait par une nouvelle collaboratrice très dynamique.</p>
45110.01	Prélèvement réserve BO	<p>Q : L'équilibre comptable du musée est lié au prélèvement à la réserve du BO. Dès lors, sachant que le BO du Locle s'agrandira et que le bénéfice sera plus conséquent, doit-on conclure que l'offre du musée augmentera aussi ?</p> <p>R : Le bénéfice du BO est affecté à la réserve figurant au bilan, à ce jour cette réserve se monte à 6.8 millions. Ce bénéfice supplémentaire n'aura pas pour conséquence d'augmenter l'offre du musée, mais servira pour tout autre projet lié au domaine de l'horlogerie.</p>
3102	Musée des Beaux-Arts	
30100.00	Traitement du personnel	<p>Q : Suite au départ de la conservatrice, qu'en est-il du nouveau recrutement ?</p> <p>R : A ce jour, nous avons 32 candidats. De ce fait, nous devons faire le bon choix. En plus de Nathalie Herschdorfer, nous allons inviter le conservateur du MBA de LCF, Monsieur David Lemaire, pour nous épauler dans ce choix lors des auditions à venir.</p>
44	ACTIONS SOCIALES	
4402	Participation aux institutions sociales et sanitaires	<p>Q : La facture sociale baisse, quels sont les facteurs qui expliquent ceci ?</p> <p>R : La réinsertion porte ses fruits et les personnes trouvent plus rapidement du travail. Le chef du dicastère précise également que le pourcent du nombre de personne recourant à l'aide sociale est inférieur au Locle qu'à la Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel</p> <p>Q : La guerre en Ukraine aura-t-elle un impact ?</p> <p>R : Dans un premier temps, l'aide est prise en charge par la Confédération. A moyen ou long terme cela se répercutera sur les cantons et donc, pour nous, sur la facture sociale. A ce jour, nous ne pouvons pas chiffrer ces coûts.</p>

		Nous constatons que l'arrivée de réfugiés ukrainiens amène une main d'œuvre de qualité sur le marché du travail suisse.
--	--	---

Les investissements de M. Miguel Perez sont passés en revue.

Les membres de la commission n'ont pas de questions particulières liées aux investissements de ce dicastère.

Le dicastère de M. Cédric Dupraz est passé en revue.

En préambule, M. Dupraz informe les membres que tant le budget de fonctionnement que celui des investissements de son dicastère sont spécifiquement et globalement respectés. Un élément impactera dans une moindre mesure les comptes 2021 mais surtout les comptes 2022, il s'agit du prix de l'énergie. Comme vous le savez, la crise actuelle a fait augmenter par exemple le gaz ou le mazout de 30% en fin d'année et presque 50% au premier trimestre 2022. Par conséquent, les dépenses 2022 seront en matière de charge très probablement au-dessus du budget prévu.

Compte	Désignation	Remarque
31	MUSEES ET TOURISME	
3100	Secrétariat de la culture et du tourisme	Q : Le chef du dicastère mentionne que le nombre de nuitées, en 2020, est en très forte augmentation (+ 59% dans le district du Locle / -29% sur l'ensemble du territoire cantonal). Cette tendance devrait se confirmer en 2021. Au niveau de la Neuchâtel Tourist Card, la fréquentation de la NLB arrive, en 2021, en tête.
40	INSTRUCTION PUBLIQUE	
4057	Collège Jehan- Droz	
31200.00	Chauffage	Q : Malgré le remplacement des fenêtres, dans quelle mesure la pose de panneaux scolaires ou l'isolation des façades pourraient encore faire diminuer les frais de chauffage ? R : Il faut rappeler qu'il y a 15 ans, ce bâtiment était un gouffre énergétique et qu'actuellement avec les mesures prises, nous sommes bien en dessous des exigences dans le domaine. Toutefois, la vétusté du toit ne permet pour le moment pas d'envisager la pose de panneaux solaires.
53	URBANISME ET ENVIRONNEMENT	
5300	URBANISME ET ENVIRONNEMENT	

30100.01	Traitement du personnel administratif	Q : Quelle est la politique lors de remplacement notamment pour le tuilage et a-t-on un délai de carence ? R : Quand il s'agit de poste à responsabilité ou stratégique, nous appliquons un tuilage durant 1 à quelques mois (exemple de l'architecte communal). Pour les autres postes, nous n'avons pas de systématique ou de formalisation. Nous procédons au cas par cas, mais n'appliquons pas de délai de carence.
31200.05	Eau fontaines décoratives	RE : L'eau des fontaines décoratives (débit sanitaire) n'est plus facturée par Viteos SA comme pour d'autres communes du canton.
5301	Transports et mobilité	
36110.03	Transports publics neuchâtelois - pot commun	Q : L'aide fédérale aux entreprises de transport est-elle incluse dans ce pot commun ? R : Après contrôle du responsable des finances dans les factures envoyées, il figure bien l'aide COVID 21 de 4 millions et le solde 2020 en déduction de la facture.
56	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	
5603	Complexe Les Rives du Doubs	
34391.02	Chauffage	Q : Il est mentionné que les frais de chauffage sont pris dans le forfait de location. Pense-t-on changer cette méthode afin de facturer les frais effectifs au locataire. R : Nous avons hérité et sommes lié par les modalités du bail à loyer en cours, mais, effectivement, la méthode effective serait plus judicieuse et sera enclenchée. A noter que le forfait peut être réadapté, mais uniquement après une moyenne sur les trois dernières années.
58	LOCAUX ADMINISTRATIFS / CULTURELS	
5801	Casino - Théâtre	
44720.00	Facturation locations	Q : Quelle est la raison de la diminution de la facturation des locations ? R : Avec la situation du COVID, le nombre de production de spectacle a nettement diminué et donc la location de la salle de spectacle aussi.

Les investissements de M. Cédric Dupraz sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
5200 Exploitations de la Step		
100383	STEP, construction nouvelle STEP	RE : Le chef de dicastère souhaite donner quelques informations sur l'évolution de

		<p>l'investissement concernant la construction de la nouvelle STEP.</p> <p>Le projet initialement prévu et voté par le Conseil général est de 31.2 millions de francs HT.</p> <p>En août 2021, le bureau d'ingénieur responsable du projet nous a fait part d'une nouvelle estimation dont le montant était estimé à plus de 60 millions de francs.</p> <p>Cette situation s'explique principalement par l'augmentation des coûts en lien avec le Covid, l'assainissement/dépollution de l'excavation des terres (volume et prix du tonnage plus important) et un dimensionnement plus conséquent.</p> <p>Le Maître d'ouvrage et le Conseil communal ont alors immédiatement suspendu la procédure, sachant qu'aucune alerte n'avait été donnée préalablement par les mandataires sur l'évolution des coûts.</p> <p>En coordination et sous l'impulsion de l'État, une phase d'optimisation a été lancée et une demande subventionnement complémentaire a été effectuée. La phase a été menée à son terme. Toutefois, les résultats ont abouti à un projet optimisé à 42 millions. Reste qu'à l'heure actuelle, les résultats ne satisfont ni la Ville, ni l'État.</p> <p>RE : Dans la continuité de cette information, une discussion s'instaure.</p> <p>La conclusion finale est que l'exécutif reviendra au Conseil général avec un nouveau rapport et donc un nouveau crédit et que celui voté en avril 2018 sera clôturé.</p>
--	--	---

Séance du 19 mai 2022

Présents :

11 commissaires : M. Berly (président), Mme S. Hügli (suppléante), MM. G. Dubois (suppléant), N. Aubert, V. Bologna, S. Reichen, R. Vermot, M. Zurbuchen.

Excusés :

5 commissaires : Mmes L. Eichenberger et C. Schaffner, M. Ph. Rouault, A. Von Allmen, V. Von Allmen.

La séance est levée à 21h15.

Position de la Commission financière

La Commission financière a pris acte du résultat déficitaire des comptes 2021 mais se réjouit que le déficit soit nettement inférieur à celui budgété.

Néanmoins l'enthousiasme est tempéré car si nous saluons la bonne santé de Viteos, nous restons conscients du fait que la réévaluation de ces actions améliore de manière artificielle le compte de résultats. La commission tient aussi à souligner l'effort sur les charges qui a été fait durant cette année, participant ainsi à la maîtrise du déficit.

Notre commission est soulagée de constater l'augmentation des recettes liées à l'imposition sur les travailleurs frontaliers qui améliore considérablement les comptes, mais tient à souligner qu'une augmentation démographique permettrait un plus grand apport et une plus grande stabilité aux revenus financiers communaux. La Commission espère qu'une stratégie de domiciliation plus ambitieuse soit rapidement mise en place.

Concernant la dette, la Commission reste attentive à l'évolution de celle-ci ainsi qu'aux taux d'intérêts qui pourraient à l'avenir considérablement augmenter. Elle relève aussi que la Commune doit s'endetter pour fonctionner. Une autre source d'inquiétudes est la hausse des coûts de l'énergie déjà visible dans les comptes 2021 et qui devrait encore augmenter pour l'année 2022.

Afin d'améliorer la situation financière communale, la commission s'est retrouvée plusieurs fois durant l'année. Elle a remis un catalogue de propositions au Conseil communal ce printemps.

En matière de qualité de vie, la commission est satisfaite que le plan de stationnement soit enfin mis en place et permettra de plus d'engendrer des revenus supplémentaires lors des prochaines années.

Du côté cantonal, la Commission attend une issue favorable à la nouvelle répartition des charges géotopographiques qui sera un soutien financier important pour la Commune.

La Commission tient à remercier l'administration ainsi que le service des finances pour le travail effectué et plus encore lors de cette période de pandémie couplée à la première année de fonctionnement de la commune fusionnée.

Les remerciements vont aussi au Conseil communal pour le travail effectué, malgré les absences qui ont occasionné une surcharge de travail. La Commission tient aussi à signaler la transparence et la disponibilité du Conseil communal lors de ses séances.

À l'unanimité, les membres de la Commission financière acceptent les comptes 2021 de la Commune du Locle.

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE

Le président,
Michaël Berly

Le rapporteur,
Stéphane Recihen